

Le Président du Conseil Départemental
de la Côte-d'Or

2023/n°200-PS/PMI

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et notamment les articles L.421-6 et R.421-27 à R.421-35 ;
- **VU** la loi n° 2005-706 du 27 juin 2005 relative aux assistants maternels et familiaux ;
- **VU** le décret n° 2006-1153 du 14 septembre 2006, relatif à l'agrément des assistants maternels et familiaux et modifiant le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- **VU** l'arrêté du Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or en date du 20 février 2023 fixant les modalités de l'élection des représentants des assistants maternels et familiaux à la Commission Consultative Paritaire Départementale ;
- **VU** le procès-verbal de l'élection établi le 24 mai 2023 ;
- **SUR** proposition de M. le Directeur Général des Services Départementaux.

AR R E T E

ARTICLE 1^{er} :

Les résultats des élections du 24 mai 2023 sont les suivants :

Nombre d'électeurs autorisés à voter : 3 253

Nombre d'enveloppes « T » reçues : 519

Nombre d'enveloppes « T » non conformes : 98

Nombre de **votants** dont l'enveloppe est conforme à la procédure : 421

Taux de participation (nb votants/nb électeurs) x100 : 12,94 %

Nombre de bulletins nuls ou blancs : 13

Nombre de suffrages exprimés : 408

.../...

Accusé de réception en préfecture
021-222100018-20230612-AR_PMI_23_200-AR
Date de réception préfecture : 12/06/2023

Suffrages obtenus par la liste départementale
de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes (U.N.S.A.) : 203

Suffrages obtenus par la liste départementale
de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (C.F.T.C.) : 51

Suffrages obtenus par la liste départementale
de la Confédération Française Démocratique du Travail (C.F.D.T.) : 103

Suffrages obtenus par la liste départementale
de la Fédération Autonome Fonction Publique Territoriale (F.A.F.P.T.) : 51

ARTICLE 2 :

Conformément au procès-verbal dressé le 24 mai 2023 susvisé, la Commission Consultative Paritaire Départementale des assistants maternels et familiaux est composée comme suit :

Représentants de l'administration :

En qualité de membres titulaires :

- Mme Christine BARBIER, Directrice Générale Adjointe Solidarités,
- M. Frédéric TRIVIAUX, Directeur Parentalité, Enfance, Culture, Sports,
- Mme la Docteure Line VIVIEN, Cheffe du service Protection Maternelle et Infantile,

En qualité de membres suppléants :

- M. Jacques ENGEL, Adjoint à Mme la Directrice Générale Adjointe Solidarités,
- Mme Bernadette MATROT GRUER, Adjointe à M. le Directeur Parentalité, Enfance, Culture, Sports,
- Mme la Docteure Elise EGEA, Adjointe à Mme la Cheffe du service Protection Maternelle et Infantile,

Représentants des assistants maternels et familiaux :

En qualité de membres titulaires :

- Mme Patricia LAGUIONIE, syndicat UNSA Côte-d'Or,
- Mme Renée NOEL-CHERY, syndicat CFDT interco 21,
- Mme Maïté COUBAT, syndicat UNSA Côte-d'Or,

En qualité de membres suppléants :

- Mme Evelyne CHEVROT, syndicat UNSA Côte-d'Or,
- Mme Sandrine LUCOTTE, syndicat CFDT interco 21,
- Mme Aline WILLIAMS, syndicat UNSA Côte-d'Or,

ARTICLE 3 :

La présidence de la Commission Consultative Paritaire Départementale est assurée par Mme Christine BARBIER, Directrice Générale Adjointe Solidarités ou son représentant M. Jacques ENGEL.

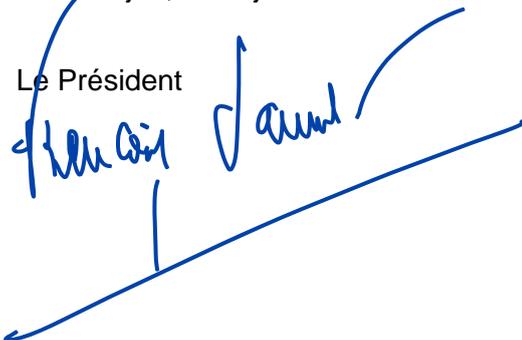
.../...

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet du Département de la Côte-d'Or (www.cotedor.fr).

Fait à Dijon, le 12 juin 2023

Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "François Jaumot", is written over a horizontal line. The signature is stylized and includes a vertical line extending downwards from the middle of the horizontal line.

Service Protection Maternelle et Infantile
Réf. : PS-PMI-NB-VS-2023
Dossier suivi par Mme Nina BONIN
courriel : caje@cotedor.fr

**PROCÈS-VERBAL
ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS
DES ASSISTANTS MATERNELS ET FAMILIAUX
A LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE
DÉPARTEMENTALE**

SCRUTIN DU MERCREDI 24 MAI 2023

La commission électorale s'est réunie le mercredi 24 mai 2023, dans les locaux du Conseil Départemental de la Côte-d'Or - Salle CAP NORD 1 rue Au Bouchet – 21000 DIJON, sous la Présidence de M. Jacques ENGEL, Adjoint à la Directrice Générale Adjointe Pôle Solidarités, afin de procéder au recensement et au dépouillement des bulletins de vote.

I - COMPOSITION DE LA COMMISSION ÉLECTORALE

Représentants de l'Administration :

M. Jacques ENGEL, Adjoint à la Directrice Générale Adjointe Pôle Solidarités,
M. Frédéric TRIVIAUX, Directeur Parentalité Enfance Culture Sports (DPECS),
Mme le Dr Elise EGEA, Adjointe au Médecin Cheffe du service Protection
Maternelle et Infantile (PMI),
Mme Nina BONIN, responsable de la Cellule Accueil du Jeune Enfant (CAJE),

Représentants des listes de candidatures :

Mme Patricia LAGUIONIE, syndicat UNSA Côte d'Or,
Mme Monya RODRIGUEZ, syndicat CFTC UD Côte-d'Or,
M. Alexandre RAFFEAU, syndicat CFDT interco 21,
Mme Annaïs GOGNAT, syndicat FAFPT.

Scrutateurs :

Mme Valérie SAUVAGEOT, secrétaire PMI,
Mme Sandrine GOIN, secrétaire CAJE,
Mme Fabienne BLASIUS, secrétaire PMI,
Mme Marie FONTAINE, travailleur social CAJE,

Accusé de réception en préfecture
021-222100018-20230612-AR_PMI_23_200-AR
Date de réception préfecture : 12/06/2023

II - LISTES DES CANDIDATURES

Quatre listes ont été présentées et composées comme suit

* Liste présentée par le Syndicat UNSA Côte d'Or

- Mme Patricia LAGUIONIE
- Mme Maïté COUBAT
- Mme Evelyne CHEVROT
- Mme Aline WILLIAMS
- Mme Stéphanie MINET
- Mme Sophie BOLEDOVIC

* Liste présentée par le Syndicat CFTC UD Côte-d'Or

- Mme Monya RODRIGUEZ
- Mme Francine FUJAK
- Mme Anna Paula ROYET
- Mme Fabienne SHAH
- Mme Laure CHEVALIER
- Mme Isabelle DETAIN

* Liste présentée par le Syndicat CFDT interco 21

- Mme Renée NOEL-CHERY
- Mme Sandrine LUCOTTE
- Mme Marie-Noëlle OLIVE
- Mme Céline RIANDET
- Mme Ouafe TENNAH
- Mme Naoual OUADI

* Liste présentée par le Syndicat FA FPT

- M. Eric-Henry FALCO
- Mme Céline JEUDY
- M. François MOREAU
- M. Frédéric BOURDENET
- Mme Sylvia BELGHORZI
- Mme Joanne STARK

III - RÉSULTATS DU SCRUTIN

Le dépouillement de l'ensemble des bulletins de vote a donné lieu aux résultats suivants :

Nombre d'électeurs autorisés à voter : 3253

Nombre d'enveloppes « T » reçues : 519

Nombre d'enveloppes « T » non conformes : 98

Nombre de **votants** dont l'enveloppe est conforme à la procédure : 421

Taux de participation (nb votants/nb électeurs) x100 : 12,94 %

Nombre de bulletins nuls ou blancs : 13

Nombre de suffrages exprimés : 408

* Nombre de représentants à élire : 3 membres titulaires
3 membres suppléants

* Quotient électoral : $\frac{\text{nombre de suffrages exprimés}}{\text{nombre de titulaires à élire}} = \frac{408}{3}$

Soit : 136

IV- REPRÉSENTANTS des ASSISTANTS MATERNELS et FAMILIAUX ÉLUS

• En qualité de titulaires :

- Syndicat UNSA - Mme Patricia LAGUIONIE
- Syndicat CFDT - Mme Renée NOEL-CHERY
- Syndicat UNSA - Mme Maïté COUBAT

• En qualité de suppléants :

- Syndicat UNSA - Mme Evelyne CHEVROT
- Syndicat CFDT - Mme Sandrine LUCOTTE
- Syndicat UNSA - Mme Aline WILLIAMS

Fait à DIJON, le 24 mai 2023

La Présidente de la Commission Électorale

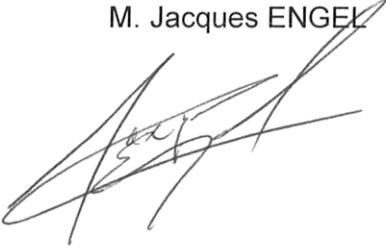
Mme Christine BARBIER


Adjoint au Directeur Général Adjoint Solidarités
Jacques ENGEL

Accusé de réception en préfecture
021-222100018-20230612-AR_PMI_23_200-AR
Date de réception préfecture : 12/06/2023

Les Membres de la Commission Électorale

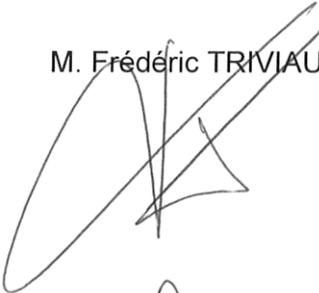
M. Jacques ENGEL



Mme Patricia LAGUIONIE (UNSA)



M. Frédéric TRIVIAUX



Mme Monya RODRIGUEZ (CFTC)



Mme Elise EGEEA



M. Alexandre RAFFEAU (CFDT)



Mme Nina BONIN



Mme Annaïs GOGNAT (FAFPT)



Service Protection Maternelle et Infantile
Réf. : PS-PMI-NB-VS-2023
Dossier suivi par Mme Nina BONIN
courriel : caje@cotedor.fr

**ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL
ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS
DES ASSISTANTS MATERNELS ET FAMILIAUX
A LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE
DÉPARTEMENTALE**

SCRUTIN DU MERCREDI 24 MAI 2023

Les résultats des élections du 24 mai 2023 sont les suivants :

Nombre d'électeurs autorisés à voter : 3253....

Nombre d'enveloppes « T » reçues : 519.....

Nombre d'enveloppes « T » non conformes : 98.....

Nombre de **votants** dont l'enveloppe est conforme à la procédure : 421.

Taux de participation (nb votants/nb électeurs) x100 : 12,94 %

Nombre de bulletins nuls ou blancs : 13.....

Nombre de suffrages exprimés : 408....

Suffrages obtenus par la liste départementale de l'Union Nationale des Syndicats
Autonomes (U.N.S.A.) : 203

Suffrages obtenus par la liste départementale de la Confédération Française des
Travailleurs Chrétiens (C.F.T.C.) : 51

Suffrages obtenus par la liste départementale de la Confédération Française
Démocratique du Travail (C.F.D.T.) : 103

Suffrages obtenus par la liste départementale de la Fédération Autonome Fonction
Publique Territoriale (F.A.F.P.T.) : 51

Accusé de réception en préfecture
021-222100018-20230612-AR_PMI_23_200-AR
Date de réception préfecture : 12/06/2023